

CONSEIL MUNICIPAL

de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

Procès-Verbal

SÉANCE du 19 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

Compte rendu affiché le 23 juin 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Thierry LOISON,

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, LOISON Thierry, BONNET Fabrice, CHALON Gwendoline, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, SERAILLE Marielle.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : PERALDO Yves (pouvoir à VARLIETTE Pierre), GRAZIOLI Jean-Pierre (pouvoir à LOTISSIER Isabelle), GIRAUD Alain (pouvoir à Marc LOTISSIER), VERMARE Odile (Pouvoir à Marie-Joëlle DELORME).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 20h05. Il donne lecture des absences et pouvoirs : Monsieur Yves PERALDO (pouvoir à Pierre VARLIETTE), Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI (pouvoir à LOTISSIER Isabelle), Monsieur Alain GIRAUD (pouvoir à Marc LOTISSIER), Madame Odile VERMARE (Pouvoir à Marie-Joëlle DELORME).

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Thierry LOISON.

- **Proposition d'harmonisation du taux de taxe d'aménagement pour les zones d'activités économiques,**

Pour rappel, la loi de finances 2022 prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est instituée et perçue par les communes, tout ou partie de cette taxe est reversée à l'EPCI dont elle est membre pour permettre le financement des équipements publics dont elle a la charge de par ses propres compétences. La CCMDL ayant la charge des équipements publics dans les zones d'activités d'intérêt communautaire, un mécanisme de reversement a été mis en place avec la signature d'une convention entre la commune et la CCMDL et prévoyant le reversement de l'ensemble des taxes d'aménagements perçues sur les parcelles mentionnées en annexe et situées dans des ZA d'intérêt communautaire.

La Commune reste seule compétente pour définir le taux de taxe d'aménagement qui peut varier entre 1 et 5%. Cependant, une sectorisation du taux est possible. Aussi, il est proposé que pour l'ensemble des parcelles concernées par un reversement à la CCMDL, le taux de la taxe d'aménagement soit le même d'une commune à une autre puisque les charges supportées par la Communauté de Communes sont identiques.

Monsieur le Maire propose que le taux de taxe d'aménagement applicable pour les parcelles mentionnées en annexe de la convention de reversement de la taxe d'aménagement pour les zones d'activités économiques soit de 3.5 % à compter du 1er janvier 2026.

Le taux de taxe d'aménagement sur le reste de la commune reste inchangé et est de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote, délibère favorable (Votants : 17 dont 4 pouvoirs- Oui : 17 - Non : 0 - Abstention :0).

- **Projet de Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Deux Fleuves Rhône Habitat pour la construction d'une salle communale pour la résidence Seniors, Montée de la Galène et point sur les travaux,**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention « **La Ville de Saint-Laurent de Chamousset et Deux Fleuves Rhône Habitat** ont étudié la faisabilité de leur projet de construction d'ensemble sur deux parcelles cadastrées section F numéro 1301 (propriété de la commune) et 1300 à savoir :

- Une salle communale d'environ 123m² de SU et ses annexes composées d'un espace vert avec pelouse et plantations, d'un terrain de pétanque avec 3 bancs, d'une pergola en acier et d'un escalier métallique faisant la liaison entre la salle et ses annexes
- 26 logements locatifs sociaux PLUS, PLAI et PLS comprenant 22 T2 et 4 T3 dans un bâtiment collectif

Ces derniers ont convenu qu'ils s'intègrent dans un même ensemble immobilier, dans le cadre d'un projet commun d'opérations de travaux situé 91 rue de la Cours Denis à Saint-Laurent-de-Chamousset.

De son côté, le bureau du conseil d'administration de **Deux Fleuves Rhône Habitat** en date des 19/10/2021 et 21/06/2022 a approuvé la réalisation de son opération consistant à :

- 26 logements locatifs sociaux : 15 PLUS, 7 PLAI et 4 PLS... »

Les appels de fonds de la somme de 387 541 euros TTC vont s'échelonner du 3^{ème} trimestre 2025 au 4^{ème} trimestre 2026 suivant un échéancier annexé à la présente convention.

Le montant total des travaux sera de 3 416 576 € HT soit 4 099 891.80 euros TTC.

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec Monsieur le Directeur de Deux Fleuves Rhône, agence de Tarare au sujet de l'attribution des 26 logements. La liste des candidats présentés a été approuvée.

Monsieur le Maire propose un vote pour la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec Deux Fleuves Rhône Habitat pour la construction d'une salle communale pour la résidence Seniors, Montée de la Galène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote, délibère favorable (Votants : 17 dont 4 pouvoirs- Oui : 17 - Non : 0 - Abstention :0).

- **Vente de la Maison Montmain,**

Monsieur le Maire fait le point sur la procédure de bien en état manifeste d'abandon et de projet d'acquisition simplifiée par voie d'expropriation et expose que la Commune a été sollicitée pour l'acquisition de la maison. Elle ne pourra être mise en vente qu'une fois la procédure terminée et la décision du juge des expropriation. Monsieur le Maire propose, pour la vente de cette maison, un montant de 90 000 euros (Surface de terrain de 143 m², 4 étages de 45 m²). Cette proposition sera affinée en fonction du coût réel pour la Commune que ce dossier d'expropriation a occasionné.

- **Travaux de voirie communautaire,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET. Il présente des travaux à réaliser dans les chemins communaux, le budget alloué à la Commune étant de 20 500 euros TTC. Des interventions seront effectuées : chemin de Montchourier, du Sardon et du Gantier.

- **Dégradation du chemin communal de la Mazalière et réflexion sur une procédure à lancer,**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier et d'une pétition au sujet de l'état du chemin de la Mazalière. Le chemin public n'est plus praticable à pied, en vélo ou en véhicule motorisé et des roches ont été déplacées. Ce chemin étant mitoyen entre les Communes de Saint Laurent de Chamousset et de Saint Clément Les Places. Monsieur le Maire propose de rencontrer Madame le Maire de Saint Clément les Places et de demander l'intervention d'un géomètre. Il souhaite aussi rencontrer Monsieur Henri de Quinsonas, le chemin étant bordé par des bois et terrains lui appartenant.

- **Entretien du terrain de foot,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il expose que le terrain du stade municipal La Batie va nécessiter une intervention de défeutrage, sablage et décompactage. Il présente un devis Green Style d'un montant de 6 050 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote, délibère favorable (Votants : 17 dont 4 pouvoirs- Oui : 17 - Non : 0 - Abstention :0).

- **Demande de dénomination par HBF du stade La Batie,**

Monsieur le Maire quitte la séance.

Monsieur Yvan SIMON reprend les termes du courrier de HBF proposant la dénomination du Stade Municipal La Batie, Stade Michel VARLIETTE. Cette proposition est motivée par l'investissement de Monsieur Michel VARLIETTE en tant que joueur, dirigeant et président de Saint Laurent Sports, puis correspondant de presse pour Le Progrès et Le Pays. Le club de HBF souhaite rendre hommage à Michel VARLIETTE et saluer sa mémoire à travers cette proposition. Monsieur Yvan SIMON expose aussi les raisons du retrait de Monsieur Maire pour cette demande où le Conseil doit apporter son avis . Monsieur Yvan SIMON expose que cette décision a été prise à l'unanimité au sein du club et que cette demande a été présentée et validée par la famille.

Monsieur Yvan SIMON, après un débat au cours duquel chaque élu a pu s'exprimer, propose un vote et le Conseil Municipal, délibère favorablement (Votants : 15 (dont 3 pouvoirs) - Oui : 13 - Non : 0 - Abstention :2).

Monsieur le Maire revient en séance. Il prend connaissance de la décision du Conseil Municipal, après avoir évoqué les raisons de son retrait de cette décision, il remercie pour cette reconnaissance et ce grand honneur pour sa famille.

- **Création d'un poste aux services techniques,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON. Il propose de nommer stagiaire sur un grade d'adjoint technique, Monsieur Yves ROSSILLE, présent aux services techniques depuis novembre 2024 sous contrat.

Le Conseil Municipal valide cette création de poste à temps complet et la modification du tableau des effectifs.

- **Travaux des commissions,**

Madame Isabelle LOTISSIER rend compte de l'acquisition de deux vasques pour le fleurissement du bourg et de l'organisation de la sortie fleurissement le samedi 18 octobre 2025 (Musée de la mines de Saint Pierre la Palud et visite du vieux bourg et château de Sain Bel).

Elle présente la demande d'occupation de l'école publique Antoine BOIRON par l'ALSH de la CCMDL pour 5 semaines et demi cet été. Elle propose une location de 150 euros par semaine soit 825 euros pour cet été, incluant l'occupation des locaux et les frais d'électricité et eau. Le nettoyage des locaux, matériel et extérieurs sera à la charge de la CCMDL, ainsi que tous les produits d'entretien et fournitures (papier WC...).

Elle rend compte de sa rencontre à Madame Ginette DECULTIEUX, pour le Comité d'Animation Saint Laurentais, au sujet de la pose d'un nouveau panneau d'affichage pour le cinéma.

Madame Yvette BRETONNIER présente la nouvelle organisation du restaurant scolaire à la rentrée 2025-2026 et l'arrêt de l'utilisation de la salle BOIRON pour des raisons sanitaires, et rend compte du Conseil d'Ecole, avec 124 élèves prévus à la rentrée et un nouveau professeur des écoles titulaire sur la classe de maternelle. Elle fait le point sur les travaux d'installation des jeux au parc public et déplore des utilisations par des adolescents ou jeunes adultes alors que les jeux ne sont pas mis en service.

Monsieur Gilles RAYNARD fait le point sur les travaux en cours : Remplacement des plaques de la charte sur la laïcité à l'Ecole Publique Antoine BOIRON, pose d'occultant sur les vitres de la salle de psychomotricité, de panneaux en liège à la Maison de Santé, aménagement du local de la police municipale....

Monsieur Yvan SIMON annonce la dernière tranche de travaux pour l'éclairage public avec l'éclairage du stade de football. La question du ré-éclairage des rues sera débattue après une réunion avec le SYDER.

Monsieur Ludovic CARRET présente deux devis pour la pose d'une alarme anti-intrusion dans le local de Police Municipale.

Il donne la parole à **Gilles RAYNARD** qui présente le planning des travaux au Restaurant d'Enfants Michel La Batie dès la fin des cours. Il ajoute aussi des interventions à l'Espace Juge Pascal pour des infiltrations d'eau.

Monsieur Fabrice BONNET annonce que le marché aux veaux du lundi 14 juillet 2025 sera décalé au mardi 15 juillet 2025, et que les ventes sont toujours très soutenues.

Monsieur Thierry LOISON annonce la publication par la CCI d'une nouvelle enquête de consommation dont les données pourront être exploitées pour les commerçants et annonce la fête de la musique le 21 juin 2025 organisée par l'UCALES.

Madame Marie-Joëlle DELORME donne lecture d'un message de **Madame Odile VERMARE**, remerciant les commerçants, les élus, les bénévoles, les services techniques et la Banda l'Etincelle pour l'organisation et l'animation du Marché de Pentecôte qui a été un très grand succès avec 17 paniers distribués et 600 bulletins de participation à la tombola complétés.

Madame Sandrine BOINON annonce que la lettre d'information est pratiquement terminée. Et que le tournage du film a été repoussé et devrait se dérouler la semaine prochaine.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération « Saint Laurent Horizon 2025 » comprenant la requalification de la rue Cour Denis, la rue de l'Eglise, rue de Lyon, place Neuve, le haut de l'avenue des Quatre Cantons.

Il présente l'analyse des offres et propose de retenir le bureau d'Etudes REALITES pour un montant de 87 075,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote, délibère favorable (Votants : 17 dont 4 pouvoirs- Oui : 17 - Non : 0 - Abstention :0).

Pour le contournement Nord, Monsieur le Maire annonce une visite de chantier le lundi 30 juin 2025, suivi d'un repas tête de veau en présence de Monsieur Christophe GUILLOTEAU, Président du Département du Rhône, Monsieur Patrice VERCHERE, vice-président en charge de la voirie, Monsieur Régis CHAMBE, président de la CCMDL, Monsieur Jérôme BANINO, conseiller Régional et l'ensemble du Conseil Municipal.

Les travaux devraient se terminer vers le 20 juillet 2025 et les plantations d'arbres et haies seront effectués à l'automne. L'inauguration devrait être organisée fin août 2025.

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation à mettre en place pour les périodes de canicules et les appels à passer par les élus auprès des personnes vulnérables.

Séances programmées pour 2025 : 24/07/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE